

Arrêté n° 2017023-0001

signé par Bruno CINOTTI, Le Directeur Départemental des Territoires des Yvelines

Le 23 janvier 2017

Yvelines DDT 78

Arrêté préfectoral modifiant la composition de la Commission Départementale de Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers des Yvelines (CDPENAF)



PRÉFET DES YVELINES

Direction départementale des territoires

Service économie Agricole

ARRÊTÉ PRÉFECTORAL

Modifiant la composition de la Commission Départementale de Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers des Yvelines (CDPENAF)

Le préfet des Yvelines,

VU le code rural et de la pêche maritime et notamment les articles L112-1-1 et D112-1-11,

VU le code de l'urbanisme et notamment les articles L111-4 et suivants.

VU le code de l'environnement et notamment les articles L214-3 et R222-4.

VU la loi n° 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové,

VU la loi n° 2014-1170 du 13 octobre 2014 d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt,

VU la loi n° 2015-990 du 6 août 2015 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques,

VU le décret n° 90-187 du 28 février 1990 relatif à la représentation des organisations syndicales d'exploitants agricoles au sein de certains organismes ou commissions, modifié par le décret n° 2000-139 du 16 février 2000 fixant les conditions de représentation des organisations syndicales d'exploitants agricoles au sein de certains comités,

VU le décret n° 2006-672 du 8 juin 2006 relatif à la création, à la composition et au fonctionnement des commissions administratives à caractère consultatif,

VU le décret n° 2015-644 du 9 juin 2015 relatifs aux commissions départementales et interdépartementales de préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers (CDPENAF) en métropole,

VU l'arrêté préfectoral n° 2015215-0008 du 3 août 2015 portant création de la commission départementale de préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers des Yvelines,

VU le courrier de l'Union des Maires des Yvelines du 10 janvier 2017,

VU l'arrêté préfectoral n° 2015237-0008 du 25 août 2015 accordant délégation de signature à monsieur Bruno CINOTTI, directeur départemental des territoires des Yvelines,

ARRÊTE:

Article 1^{er} : L'article 3 de l'arrêté préfectoral n° 2015215-0008 du 3 août 2015 portant création de la commission départementale de préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers est modifié comme suit :

Au titre des maires désignés par l'Union des Maires des Yvelines

Monsieur Lionel LEMARIE, maire de Favrieux, remplace Monsieur Didier BROQUET.

Le reste demeure sans changement.

Article 2 : Le secrétaire général de la préfecture et le directeur départemental des territoires des Yvelines sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs.

Versailles, le 2 3 JAN. 2017

Pour le Préfet et par délégation,
le directeur départemental
des terriggres des Yvetines

Bruno CINOTTI